

instamment le Conseil fédéral d'augmenter de manière significative ces paiements en faveur de l'économie fruitière et maraîchère de notre pays. En outre, dans le contexte des négociations du Gatt, nous demandons au Conseil fédéral et à ses représentants de soutenir avec vigueur le maintien du système des trois phases, qui représente une aide indispensable à l'économie fruitière et maraîchère. Cette protection minimale représente une condition de survie de ce type d'agriculture! Si la Suisse devait, pour des raisons impératives, abandonner cette régulation des importations de fruits et légumes, il faudrait absolument prévoir d'autres mesures protectionnistes, telles que l'instauration d'un système de tarification permettant l'introduction de contingents. La sauvegarde de l'économie fruitière et maraîchère est à ce prix.

D'avance, nous remercions le Conseil fédéral de tous ses efforts dans ce sens et souhaitons également que l'agriculture puisse bénéficier d'une clause de sauvegarde élargie dans l'acte final de l'Uruguay Round.

*Mitunterzeichner – Cosignataires:* Berger, Bühler Gerold, Couchepin, Darbellay, Epiney, Kühne, Perey, Philipona, Schmidhalter, Wanner, Zwahlen (11)

*Schriftliche Begründung – Développement par écrit*  
L'auteur renonce au développement et demande une réponse écrite.

*Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates*  
vom 23. Februar 1994

*Rapport écrit du Conseil fédéral*  
du 23 février 1994

Dans la phase finale des négociations de l'Uruguay Round, le Conseil fédéral a accepté la tarification généralisée, c'est-à-dire la conversion en droits de douane de toutes les mesures de protection à la frontière y compris le système des trois phases. Il a ainsi renoncé aux exceptions qu'il avait demandées, dans son offre d'avril 1992, pour certains produits dont notamment les fruits et légumes. Cette décision a été prise d'entente avec les milieux intéressés de la production afin de ne pas devoir accorder en contrepartie des possibilités supplémentaires d'accès au marché.

La tarification du système des trois phases représente une transformation du système de la protection à la frontière. Le Conseil fédéral considère que le nouveau régime permettra de continuer à fournir une protection appropriée aux producteurs de fruits et légumes de notre pays.

Par ailleurs, sur un plan plus général, la Suisse a obtenu que les Accords du Gatt relatif à l'agriculture comprenne une clause de sauvegarde quantitative plus efficace et tienne mieux compte du principe de la multifonctionnalité de l'agriculture.

En ce qui concerne les cultures spéciales, le Conseil fédéral a, dans le cadre de ses décisions du 26 janvier 1994 concernant l'agriculture, tenu compte des intérêts des producteurs de fruits et légumes. Il a décidé de compter dorénavant double la surface des cultures spéciales pour déterminer le droit à la contribution (limite minimale 3 hectares) des paiements directs complémentaires ainsi que des contributions écologiques.

*Erklärung des Interpellanten: befriedigt*  
*Déclaration de l'interpellateur: satisfait*

94.3139

## Postulat Schwab

### Milchproduktion als tragende Säule einer flächendeckenden Bewirtschaftung unseres Landes

#### La production laitière. Vecteur de mise en valeur économique

*Wortlaut des Postulates vom 17. März 1994*

Der Bundesrat wird ersucht, bei den Vorarbeiten für eine neue Milchpolitik die Verwirklichung folgender Ziele anzustreben:

1. Die milchwirtschaftliche Gesetzgebung ist schrittweise, stufengerecht und unter Einhaltung einer genügend langen Anpassungsphase zu überarbeiten.

In einer ersten Phase ist die Anpassung an die Gatt-Vorschriften vorzunehmen, ohne dabei den Grenzschutz für unsere Milchprodukte mehr zu senken, als zwingend vorgeschrieben wird.

In einem zweiten Schritt sind die Bestimmungen über die Lenkung und Stützung von Milchverarbeitung und Handel anzupassen. Insbesondere ist zu prüfen, inwiefern die der Milchproduktion nachgelagerten Stufen (Käserei, Molkerei, Handel) einem neuen Leistungssystem zu unterstellen sind.

Erst in einer dritten Phase, d. h. nach Erfüllung der Gatt-Bestimmungen im Jahre 2002, sind die Stützungsmechanismen auf der Stufe Milchproduktion (Milchablieferungs- und Übernahmepflicht, garantierter Milchpreis) zu überprüfen.

2. Von einer Übernahme des in weiten Teilen Europas stark kritisierten Richtpreis- und Interventionssystems ist abzusehen.

3. Die Erhaltung unserer Produktionsmenge muss vorrangige Stelle haben.

*Texte du postulat du 17 mars 1994*

Le Conseil fédéral est invité à prendre en compte les objectifs suivants lorsqu'il préparera la réforme de l'économie laitière:

1. Il révisera la législation en la matière par étapes progressives, en ménageant une période transitoire suffisamment longue.

En une première phase, il entreprendra les adaptations aux Accords du Gatt, sans réduire les mesures de protection en faveur de nos produits laitiers plus qu'il n'est obligatoire.

En une deuxième phase, il adaptera les dispositions concernant l'orientation et l'encouragement de la transformation et de la commercialisation du lait. Il examinera notamment dans quelle mesure les secteurs situés en aval des producteurs de lait (fromageries, laiteries, commerces) ne devraient pas être soumis à un nouveau système de prise en charge.

En un troisième temps seulement, c'est-à-dire après la concrétisation des dispositions issues de l'Uruguay Round, en 2002, il examinera les mécanismes de soutien au niveau de la production laitière (livraison et prise en charge obligatoires, prix garanti).

2. Il faut s'abstenir de reprendre le système de prix indicatifs et d'intervention, fortement critiqué dans une grande partie de l'Europe.

3. Le maintien de notre volume de production doit avoir la priorité.

*Mitunterzeichner – Cosignataires:* Binder, Bühler Simeon, Bürgi, Daepf, Fischer-Hägglingen, Hari, Jäggi Paul, Kühne, Maurer, Müller, Ruckstuhl, Schmied Walter, Schnider, Seiler Hanspeter, Tschuppert Karl, Wittenwiler (16)

*Schriftliche Begründung – Développement par écrit*

Eine Verringerung der Produktionsmenge sowie die Einführung eines Richtpreis- und Interventionssystems hätte für unser Land, insbesondere für die abgelegenen Regionen, verheerende Auswirkungen. Gerade in diesen Regionen sind die Bauernhöfe mit z. T. grossen finanziellen Aufwendungen,

auch der öffentlichen Hand, saniert worden. Eine weitere Verschlechterung der Rahmenbedingungen würden gegen Treu und Glauben verstossen. Zur Kompensation von weiteren Milchpreissenkungen fehlen dem Staat die nötigen Mittel. Sollte eine weitere Ausdehnung der gesamten Milchmenge nicht möglich sein, könnte zur Gewinnung von Korrekturmengen die Umstellung einer bestimmten Anzahl Milchwirtschaftsbetriebe, mit Unterstützung des Bundes, auf extensive Tierhaltung gefördert werden. Die hierzu nötigen finanziellen Mittel könnten gemäss Artikel 31b Landwirtschaftsgesetz bereitgestellt werden.

*Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 25. Mai 1994*

*Rapport écrit du Conseil fédéral du 25 mai 1994*

Im 7. Landwirtschaftsbericht hat der Bundesrat einen sukzessiven Übergang zu einer freiheitlichen Marktordnung im Bereich Milchwirtschaft angekündigt, um die Wettbewerbsfähigkeit dieses Sektors zu verbessern (7. Landwirtschaftsbericht, Seite 367ff., BBl 1992 II 497ff.). In der Botschaft vom 21. April 1993 über die Änderung des Milchwirtschaftsbeschlusses 1988 und des Milchbeschlusses, welche einen Schritt in diesem Übergang darstellt, hielten wir ausdrücklich fest, dass nach der Behandlung der Vorlage eine Totalrevision der gesamten milchwirtschaftlichen Gesetzgebung vorzunehmen sei (BBl 1993 II 602). Das Bundesamt für Landwirtschaft hat die entsprechenden Vorbereitungsarbeiten an die Hand genommen und am 16. März 1994 einen Bericht mit dem Titel «Weg zu einer neuen Milchmarktordnung» veröffentlicht. Die Gründe für die geplanten Reformen lassen sich wie folgt zusammenfassen:

- Verluste von Marktanteilen (stagnierende Inlandverkäufe, abnehmende Normalverkäufe beim Käseexport, steigende Nahrungsmittelleinkäufe im Ausland);
- der Schweizer Exportkäse hat den einstigen Qualitätsvorsprung im Ausland teilweise verloren;
- die Milchrechnung hat eine finanzielle und politische Schmerzgrenze erreicht, die bei rezessiver Wirtschaft und tiefen Zahlen in der Bundeskasse besonders deutlich zum Vorschein kommt;
- Möglichkeiten, Kosten zu senken, werden nicht voll ausgenutzt wegen des garantierten Milchpreises, der gesicherten Margen und der Abnahmegarantien; Innovation, Initiative und Dynamik am Markt werden durch die geltende Regelungsdichte gehemmt.

Die im Postulat formulierten Anliegen decken sich zu einem grossen Teil mit den im erwähnten Strategiepapier des BLW beschriebenen Ideen. Aus drei Gründen ist es nicht möglich, wesentliche Punkte der heutigen Regelungen in der Milchwirtschaft erst ab dem Jahre 2002 zu überprüfen und allenfalls in einem noch späteren Zeitpunkt zu ändern, wie das der Postulant beantragt:

- Die überwiesene Motion der freisinnig-demokratischen Fraktion (93.3141) und die überwiesene Motion Beerli (93.3155) verlangen einen Abbau Regulierungen und Subventionen bis 1998;
- die Umsetzung der Gatt-Bestimmungen – die spätestens 1996 beginnen wird – ist mit den geltenden Gesetzen nicht möglich;
- das Ziel der Mengenerhaltung bedingt, dass keine weiteren Marktanteile verlorengehen. Dies setzt gewisse Anpassungen bereits im Rahmen der bestehenden Gesetze voraus.

*Schriftliche Erklärung des Bundesrates*

*Déclaration écrite du Conseil fédéral*

Der Bundesrat beantragt, das Postulat abzulehnen.

**Bühler Simeon (V, GR):** Herr Kollege Schwab hat mich beauftragt, Ihnen mitzuteilen, dass er am Postulat festhält. Wir sind der Meinung, dass die neue Milchpolitik auf gewisse Minimalbedingungen, wie sie im Postulat formuliert sind, Rücksicht nehmen müsse.

Ich bitte Sie, das Postulat zu überweisen.

**Delamuraz Jean-Pascal, conseiller fédéral:** J'aimerais dire à M. Bühler Simeon que, si le Conseil fédéral propose – c'est assez rare – de ne pas recevoir le postulat Schwab, c'est essentiellement pour quatre raisons.

La première raison: deux motions, l'une au Conseil national, l'autre au Conseil des Etats, exigent une diminution des réglementations et des subventions dans le domaine agricole d'ici 1998. Je répète que ces motions ont été acceptées en tant que telles. S'il s'agissait de postulats plus souples, on pourrait encore discuter. Mais vous voyez bien – ne serait-ce que pour cette première raison – que l'acceptation du postulat Schwab serait en contradiction avec ces motions transmises et sur lesquelles le Conseil fédéral travaille.

Deuxième raison: nous concrétiserons les engagements pris lors des Accords du Gatt. Nous le ferons dans le sens des messages délivrés par le Conseil fédéral ce matin. Cette concrétisation de nos engagements n'est pas compatible avec les lois actuelles. Il faut bien réaliser que quelques modifications législatives – moins de vingt en tout, y compris la législation agricole – seront nécessaires.

Troisième raison: le maintien du potentiel de production est incompatible avec la perte de parts de marché. Pour cette raison, il est nécessaire de procéder à certaines adaptations déjà dans le cadre des lois existantes. Sans cela, si nous ne réagissons pas avec souplesse, ce sera la stagnation des ventes sur le marché intérieur, l'augmentation de ce tourisme alimentaire transfrontières dont nous avons parlé cet après-midi; ce sera la diminution des ventes normales à l'exportation.

La quatrième et dernière raison qui me fait bien malheur de ne pas pouvoir m'associer à M. Schwab, c'est que la production laitière est évidemment vitale pour notre agriculture – elle représente à peu près le tiers du revenu agricole. Seul un nouveau cadre légal qui laisse plus de place au dynamisme et à l'initiative permettra à l'agriculture d'améliorer sa compétitivité dans ce secteur et de sauver ses parts de marché en Suisse et à l'étranger. Attendre davantage encore pour entreprendre les réformes nécessaires, c'est remettre en question le volume de la production. M. Schwab et son remplaçant savent bien toute l'obstination qui a été celle du Département fédéral de l'économie publique en matière d'économie laitière pour que nos décisions ne portent que sur les prix et non sur les quantités. Si on attend trop avec les transformations, la double charge des prix et de la quantité serait inéluctablement engagée. Cela nous ne le voulons pas!

Voilà pourquoi je vous demande de bien vouloir rejeter le postulat Schwab.

*Abstimmung – Vote*

Für Überweisung des Postulates  
Dagegen

38 Stimmen  
67 Stimmen

*Schluss der Sitzung um 19.25 Uhr*

*La séance est levée à 19 h 25*

## **Postulat Schwab Milchproduktion als tragende Säule einer flächendeckenden Bewirtschaftung unseres Landes**

### **Postulat Schwab La production laitière. Vecteur de mise en valeur économique**

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1994
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	01
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	94.3139
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.09.1994 - 14:30
Date	
Data	
Seite	1309-1310
Page	
Pagina	
Ref. No	20 024 414

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.